

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1173

15 juin 2007

SOMMAIRE

Accord Investment Holding S.A.	56262	LCGB Participations Holding S.A.	56285
Accord Investment S.A.	56262	Leotraut S.A.	56262
Ador S.A.	56260	Luxembourg Parkview Group S.A.	56262
Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l.	56264	Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A.	56258
Capital Evo S.A.	56258	Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A.	56260
Centre Chretien-Social du Sud	56285	Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A.	56260
Cepinter	56262	Patron Alma Investments II S.à r.l.	56263
Crystalrose S.A.	56258	Porto S.A.	56285
Fast Rubber Technology S.A.	56288	Ravel S.A.	56258
Field Point RE IV	56260	Rock Ridge RE 4	56260
Fredifra	56263	Sixtrees Investment S.A.	56263
International Retail Monitoring S.A.	56304	Sixtrees Investment S.A.	56264
International Wine Finance Corporation S.A.	56285	Spirits International B.V.	56288
Ital Santé Investissements S.A.	56263	Spirits International N.V.	56288
Kauri Capital 1	56274	Starking S.A.	56304
Kauri Capital 3	56272	Therejo S.A.	56272
Kauri Capital Gewerbepark Alt-West	56286	Uniworld River Cruises S.A.	56264
Kauri Capital Properties	56276		
Kauri Capital Properties	56278		

Crystalrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054930/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06621. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ravel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 10.017.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054933/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05260. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054934/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05254. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Capital Evo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 116.627.

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, demeurant à Differdange,
agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme CAPITAL EVO S.A., établie
et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à
Luxembourg section B numéro 116.627, suivant résolution du Conseil d'Administration du 03 avril 2007, un exemplaire
du procès-verbal de cette réunion du Conseil d'Administration étant annexé aux présentes.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2006, publié au
Mémorial C numéro 1446 du 27 juillet 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2006,
publié au Mémorial C numéro 2213 du 27 novembre 2006.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

a) que le capital social est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales,

b) que le capital autorisé de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, ainsi qu'il résulte de l'article cinq (5) - quatrième (4^{ème}) à septième (7^{ème}) alinéa des statuts, dont la teneur est la suivante:

«Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Que dans sa réunion du 3 avril 2007, le Conseil d'Administration a décidé de réaliser le capital autorisé à concurrence de cent mille euros (€ 100.000,-) pour porter le montant actuel du capital social de quatre cent mille euros (€ 400.000,-) à cinq cent mille euros (€ 500.000,-) par la création de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par un versement en espèces de cent mille euros (€ 100.000,-),

que le Conseil d'Administration a accepté la souscription de toutes les actions nouvelles et que le détail de cette souscription résulte du prédit procès-verbal du Conseil d'Administration.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

« **Art. 5. 1st paragraph.** The Company's capital is fixed at five hundred thousand euros (€ 500,000.-), represented by five hundred (500) shares of a nominal value of one thousand euros (€ 1,000.-), each having a vote at the General Meetings.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 6 avril 2007. Relation: EAC/2007/3518. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007055408/219/70.

(070055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054935/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05244. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mouawad International Company (M.I.C.O.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 21.420.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054937/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05248. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.455.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054938/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05273. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée,
(anc. Field Point RE IV).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.324, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maÿ N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT RE IV, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.753, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 December 2006 number 2435, page 116864.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT RE IV to ROCK RIDGE RE 4.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 4.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,500.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist Erschienen:

FIELD POINT RE IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT RE IV, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 121.753, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 2. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 29. Dezember 2006, Nummer 2435, Seite 116864.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT RE IV in ROCK RIDGE RE 4 zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 4.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 1.500,- Euros geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3622. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054990/211/78.

(070055854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Luxembourg Parkview Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 67.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054939/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06660. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Leotraut S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.615.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054948/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06506. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Cepinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.996.

Le bilan au 30 novembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054955/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06530. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Accord Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Accord Investment Holding S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46851 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007054970/211/12.

(070055883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Patron Alma Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.175.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054975/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06820. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ital Santé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.710.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054976/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06817. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sixtrees Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.712.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054978/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06809. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Fredifra, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054986/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06419. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sixtrees Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 96.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054979/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06807. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054980/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06815. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 127.120.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a Maltese company incorporated by deed drawn up on 28 March 2006, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta and registered with the Maltese Register of Commerce and Companies under number C 38312, and:

B&B MH 6 CO LTD, a Maltese company incorporated by deed drawn up on 10 March 2006, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta and registered with the Maltese Register of Commerce and Companies under number C 38198.

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of two proxies with powers of substitution given in Luxembourg, on 28 March 2007

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN BBGP (SWEDEN) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is:

3.1.1 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.1.2 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 For purposes of article 3.1.1, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1 Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

3.3.3 Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4 Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5 Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.4 The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.5 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

II. Capital, Shares

5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares Indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. Management, Representation

8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2 The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1 The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. General meeting of shareholders

13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

a. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

b. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

c. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. Business year

14. Business Year.

- a. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- b. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
- c. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution of dividends.

- a. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- b. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- c. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- d. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- e. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI. Liquidation

16. Causes of Dissolution.

- a. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation.

- a. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.
- b. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder (s) who shall determine their powers and remuneration.

VII. Applicable Law

18. Applicable Law.

- a. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BBGP ODENSE MALTA LIMITED, prenamed	168
B&B MH 6 CO LTD, prenamed	<u>82</u>
Total:	250

All the shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mark Dunstan, director, born 11 February 1963 in Melbourne (Australia) with address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

- Serge Morel, director, born 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), with address at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

- Nicolas Comes, director, born 30 June 1948 in Luxembourg (Luxembourg) with address at Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven

- Yves Elsen, director, born 4 March 1958 in Luxembourg (Luxembourg) with address at 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

B&B MH 6 Co LTD, une société de droit maltais, constituée par acte dressé par le notaire le 10 mars 2006 ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Malte sous le numéro C 38198;

BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société de droit maltais, constituée par acte dressé par notaire le 28 mars 2006 ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valletta, Malta et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Malte sous le numéro C38312

représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 28 mars 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN BBGP (SWEDEN) S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.1, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de suretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion, Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers en cas de Gérant unique par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales

	Parts sociales
BBGP ODENSE MALTA LIMITED, préqualifiée	168
B&B MH 6 Co LTD, préqualifiée	82
Total:	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mark Dunstan, administrateur, né le 11 février 1963 à Melbourne (Australie) dont l'adresse est au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

- Serge Morel, administrateur, né le 28 février 1965 in Clermont-Ferrand (France), dont l'adresse est au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

- Nicolas Comes, administrateur, né le 30 juin 1948 à Luxembourg (Luxembourg) dont l'adresse est à Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven

- Yves Elsen, administrateur, né le 4 mars 1958 à Luxembourg (Luxembourg) dont l'adresse est à 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC / 2007 / 4681. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007055086/230/425.

(070055804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Therejo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.614.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054989/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06500. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.753.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL 3, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.753, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2006, number 1983 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.925,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL 3, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.753, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 octobre 2006, numéro 1983 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007. Relation: EAC/2007/1877. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055207/239/116.

(070055528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL 1, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.751, incorporated

pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 October 2006, number 1977 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.925,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL 1, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.751, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2006, numéro 1977 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007, Relation: EAC/2007/1874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055208/239/116.

(070055523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, a Guernsey Limited Partnership whose registered office is Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, registered on 2 October 2006 in the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 721,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 1 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 November 2006, number 2135 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, un Guernsey Limited Partnership, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, enregistrée le 2 octobre 2006 auprès du Register of Limited Partnerships of Guernsey sous le numéro 721,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119 925, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2006, numéro 2135 (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007. Relation: EAC/2007/1873. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055209/239/116.

(070055519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, a Guernsey Limited Partnership whose registered office is Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, registered on 2 October 2006 in the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 721,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 November 2006 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified by the undersigned notary on 2 March 2007, not yet published.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Conversion of the three thousand (3,000) shares of the Company into three thousand (3,000) B shares of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), represented by three thousand (3,000) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million six hundred thirty-nine thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,639,125.-), represented by sixteen thousand three hundred and twenty-six (16,326) A shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and forty-nine thousand two hundred thirty-nine (49,239) B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, through the issue of sixteen thousand three hundred and twenty-six (16,326) A shares of the Company and forty-six thousand two hundred thirty-nine (46,239) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

3. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

4. Restatement of article 8 of the articles of association of the Company.

5. Restatement of article 13 of the articles of association of the Company.

6. Restatement of article 14 of the articles of association of the Company.

7. Restatement of article 15 of the articles of association of the Company.

8. Restatement of article 19 of the articles of association of the Company.

9. Restatement of article 22 of the articles of association of the Company.

The shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the three thousand (3,000) shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, into three thousand (3,000) B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred sixty-four thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,564,125.-) so as to raise it from its present amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), represented by three thousand (3,000) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one million six hundred thirty-nine thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,639,125.-), represented by sixteen thousand three hundred and twenty-six (16,326) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and forty-nine thousand two hundred thirty-nine (49,239) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of sixteen thousand three hundred and twenty-six (16,326) A shares of the Company and forty-six thousand two hundred thirty-nine (46,239) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The sixteen thousand three hundred twenty-six (16,326) new A shares of the Company have been subscribed by CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.818, here represented by Mr. Carsten Opitz, previously named, by virtue of a proxy, given on 7 March 2007, at a total price of four hundred eight thousand one hundred and fifty euro (EUR 408,150.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The forty-six thousand two hundred thirty-nine (46,239) new B shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, prequalified, here represented by Mr. Carsten Opitz, previously named, at a total price of one

million one hundred fifty-five thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,155,975.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company,

The subscribed shares have been fully paid up in cash by CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l. and KAURI CAPITAL GUERNSEY, L.P., aforementioned, so that the total amount of one million five hundred sixty-four thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,564,125.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

Further the meeting resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at one million six hundred thirty-nine thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 1,639,125.-) represented by sixteen thousand three hundred and twenty-six (16,326) Class A shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and forty-nine thousand two hundred thirty nine (49,239) Class B shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

Further the meeting resolved to modify article 8 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 8.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company, subject to any divergent agreement between the Class A shareholder and the Class B shareholder, and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be».

Fifth resolution

Further the meeting resolved to modify article 13 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 13.** The Company is managed by a maximum of two Class A managers and a maximum of two Class B managers, who need not to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg. The managers shall be appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

The holder of the Class A shares shall propose a list of candidates to be appointed as Class A managers and the holder of the Class B shares shall propose a list of candidates to be appointed as Class B managers. Each list of candidates to be appointed shall contain at least two candidates for a vacancy. In the event of a vacancy in the office(s) of manager(s) following death, resignation or other, the remaining managers may temporarily appoint a manager. Such appointment may only be effected on a list of candidates proposed by the shareholder that has appointed the manager whose office has become vacant. The general meeting of shareholders shall proceed with the final election at its next following meeting.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the managers, the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers.

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.»

Sixth resolution

Further the meeting resolved to modify article 14 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 14.** The board of managers may elect a chairman from among its members. The chairman shall not have a casting vote. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.»

Seventh resolution

Further the meeting resolved to modify article 15 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 15.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice. The board shall meet at least four times in each calendar year. Unless otherwise agreed by the Class A managers and the Class B managers in any particular case, at least 24 hours' notice in writing (by

email or fax) should be given to each manager of every board meeting. Every such notice shall contain an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the relevant meeting.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented out of which at least one Class A manager and one Class B manager is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting, with the consent of at least one Class A manager and one Class B manager. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls or by other similar means of communication which allow the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers by electronic mail, facsimile, telex, in writing, or by any other means of communication, to be confirmed in writing, shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

Eighth resolution

Further the meeting resolved to modify article 19 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 19.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of one A manager and one B manager and (ii) by the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Ninth resolution

Further the meeting resolved to modify article 22 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 22.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless at least one Class A shareholder and one Class B shareholder are present at the meeting and unless that it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, un Guernsey Limited Partnership, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, enregistrée le 2 octobre 2006 auprès du Register of Limited Partnerships of Guernsey sous le numéro 721,

Ici représenté par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2007,

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119 925, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2006, numéro 2135 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2007, non encore publié.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de trois mille (3.000) parts sociales de la Société en trois mille (3.000) parts sociales de classe B de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million six cent trente-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.639.125,-), représenté par seize mille trois cent vingt-six (16.326) parts sociales de classe A et quarante-neuf mille deux cent trente-neuf (49.239) parts sociales de classe B, à travers l'émission de seize mille trois cent vingt-six (16.326) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, et quarante-six mille deux cent trente-neuf (46.239) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 22 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de convertir les trois mille (3.000) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, en trois mille (3.000) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.564.125,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million six cent trente-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.639.125,-), représenté par seize mille trois cent vingt-six (16.326) parts sociales de classe A et quarante-neuf mille deux cent trente-neuf (49.239) parts sociales de classe B, à travers l'émission de seize mille trois cent vingt-six (16.326) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, et quarante-six mille deux cent trente-neuf (46.239) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Les seize mille trois cent vingt-six (16.326) nouvelles parts sociales de la classe A ont été entièrement souscrites par CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.818, ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 mars 2007, pour un prix total de quatre cent huit mille cent cinquante euros (EUR 408.150,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les quarante six mille deux cent trente-neuf (46.239) nouvelles parts sociales de la classe B ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé,

pour un prix total d'un million cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.155.975,-), dont l'intégralité a été versé au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l, prémentionné, et KAURI CAPITAL GUERNSEY, L.P, prémentionné, de façon à ce que le montant total d'un million cinq cent soixante-quatre mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.564.125,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent trente-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.639.125,-) représenté par seize mille trois cent vingt-six (16.326) parts sociales de classe A et par quarante-neuf mille deux cent trente-neuf (49.239) parts sociales de classe B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social, sauf en présence de conventions entre l'associé de classe A et l'associé de classe B qui divergent à cet égard, et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.»

Cinquième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 13.** La Société est gérée et administrée par deux gérants de classe A au plus et deux gérants de classe B au plus, associés ou non associés, la majorité des gérants devant être des résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Les détenteurs de parts sociales de catégorie A proposeront une liste de candidats pouvant être nommés en tant que gérants de catégorie A et les détenteurs de parts sociales de catégorie B proposeront une liste de candidats pouvant être nommés en tant que gérants de catégorie B. Chaque liste de candidats à nommer contiendra au moins deux candidats par poste vacant. En cas de vacance d'un poste de gérant, suite à un décès, démission ou suite à une autre cause, les gérants restants peuvent temporairement désigner un gérant. Il peut uniquement être procédé à une telle nomination par le biais d'une liste de candidats proposés par l'associé qui a nommé le gérant dont le poste est devenu vacant. L'assemblée générale des associés procédera à l'élection définitive lors de sa première réunion qui suit la désignation temporaire du gérant.

Les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.»

Sixième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 14.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Le président n'aura pas de voix prépondérante. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.»

Septième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 15.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au moins quatre fois par année civile. Une convocation écrite (par courriel ou télécopie) devra être adressée à chaque gérant au moins 24 heures avant la réunion du conseil de gérance, excepté si les gérants de classe A et les gérants de classe B en

décident autrement au cas par cas. La convocation doit contenir un ordre du jour détaillant de façon raisonnable les différents points qui seront discutés lors de la réunion en question.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée, à condition qu'au moins un gérant A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition de recevoir l'agrément d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique ou par toute autre voie de communication similaire, permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre mutuellement. Une participation à une réunion par le biais de ces voies de communication équivaut à une participation physique à cette réunion.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants par courriel, télécopie, télex, par écrit, ou par toute autre voie de communication, confirmée par écrit, sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

Huitième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 19.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Neuvième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'article 22 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 22.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise, si elle n'est pas approuvée par au moins un associé de la classe A et au moins un associé de la classe B présent lors de l'assemblée des associés, et si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt et un mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2007. Relation: EAC/2007/2241. — Reçu 15.641,25 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055443/239/340.

(070055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Porto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.994.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055223/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04333. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

International Wine Flnance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007055279/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06897. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

LCGB Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 38.489.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055280/7624/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07056. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Centre Chretien-Social du Sud, Société Coopérative.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 1, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 7.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055281/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07046. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Kauri Capital Gewerbepark Alt-West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.755.

In the year two thousand and seven, on the second of March.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL 2, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.752,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 March 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.755, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2006, number 1984 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to modify article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests and/or any affiliates and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the parent companies, their subsidiaries and the entities in which the parent companies or their subsidiaries hold an equity interest, any financial support, assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscriber to or purchase any debt instrument issued by any affiliated Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, which are liable to promote their development or extension.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL 2, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.752,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.755, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 octobre 2006, numéro 1984 (la «Société»)

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société

L'associé unique approuve la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et/ou des sociétés affiliées et/ou faisant partie de son Groupe, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés qui inclut les sociétés mères, leurs filiales et les sociétés dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, tous concours financier, assistance, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère affiliée, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2007. Relation: EAC/2007/1879. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055434/239/116.

(070055547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054795/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05728. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. Spirits International N.V.).**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.481.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day in the month of March.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

in Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPIRITS INTERNATIONAL N.V., a public company with limited liability incorporated by a deed enacted on the 2 March 1999, registered with the Rotterdam Trade Register (the «Company») and having migrated to Luxembourg pursuant to a notarial deed enacted through Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on the 9 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123481 and which deed has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 359 of 13 March 2007.

The meeting is presided over by Mr Raphaël Collin, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Charles de Kerchove, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Andrey Skurikhin, company director, residing at CH-1248 Hermance, Switzerland.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacities and the qualities of the shareholders of the Company and the validity of the power of attorney given by them, the thousand (1,000) shares, representing the whole issued capital of the Company set at forty-five thousand euro (45,000.- EUR), are represented at this meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice;
2. Acceptance of the resignation of the directors and the auditor of the Company and granting of discharge;
3. Acknowledgment of the resolutions of the shareholders dated 9 February 2007 resolving, inter alia, to change the legal form of the Company from a public limited company into a private company with limited liability;
4. Acknowledgment and ratification of the amendments of the articles of association of the Company in order to comply them with Luxembourg legislation of the «sociétés à responsabilité limitée» by way of a deed of amendment passed before notary;
5. Appointment of the sole manager of the Company; and
6. Appointment of an auditor of the Company.

IV.- The meeting was provided with the following documents:

- i. A copy of the minutes of the resolutions of the shareholders of the Company taken in Luxembourg and dated 9 February 2007 approving the amendments of the articles of association; and
- ii. A copy of the deed of amendment of the articles of association of the Company executed on 29 March 2007.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed about the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to accept on their terms the resignations submitted by SPI GROUP S.à r.l., Mr Andrey Skurikhin and Mr Johan Bergman from their position of directors of the Company, and release them from any responsibility that they have incurred during the performance of their duties, ratifying all and each one of the acts carried on by them, and therefore the most ample release under law is hereby granted to them and to accept resignation of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. from its position as the auditor of the Company,

Third resolution

It is unanimously resolved to acknowledge the resolutions of the shareholders dated 9 February 2007 resolving, inter alia, to change the legal form of the Company from a public limited company («naamloze vennootschap»/«société anonyme») into a private company limited by shares («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»/«société à responsabilité limitée»).

Fourth resolution

It is unanimously resolved further to the change of legal form mentioned above to acknowledge and ratify the amendments of the articles of association of the Company in order to make them comply with both the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg «société à responsabilité limitée» and the laws of The Netherlands applicable to a Dutch «besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid» by way of a deed of amendment passed on 29 March 2007 before Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck notary at Amsterdam as approved by resolutions of the shareholders of the Company on 9 February 2007, and to ratify the current version of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

«Chapter I. Definitions

Art. 1. In these articles of association the following expressions shall have the following meanings:

- a. «Company» shall mean SPIRITS INTERNATIONAL B.V. as further identified in Article 2 of these articles of association;
- b. «Shareholders» shall mean the shareholders of the Company;
- c. «Share» and «Shares» shall mean one and respectively more shares in the capital of the Company;
- d. «General Meeting» shall mean the body of the Company formed by the Shareholders;
- e. «General Meeting of Shareholders» shall mean the meeting of the Shareholders;
- f. «Distributable Part of the Net Assets» shall mean that part of the Company's net assets which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained by virtue of law;
- g. «Annual Accounts» shall mean the balance sheet and the profit and loss account with the explanatory notes established and approved in accordance with applicable legal provisions;
- h. «Annual Meeting» shall mean the General Meeting of Shareholders held for the purpose of discussion and adoption of the Annual Accounts;
- i. «Affiliates» shall mean any company that is controlling the Company, under the same control as the Company, or is controlled by the Company (for the purpose of these articles of association the term «control» shall mean holding, directly or indirectly, 50% (fifty percent) or more of the voting shares or participation interest of a legal entity, and the words «controlling» and «controlled» shall be construed accordingly).

Chapter II. Name, Seat, Objects

Art. 2. Name and seat.

1. The name of the Company is: SPIRITS INTERNATIONAL B.V.
2. The registered seat of the Company is in Rotterdam, The Netherlands. The Company has its effective place of management in the Grand-Duchy of Luxembourg. The effective place of management may be transferred to any place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the management board of the Company. The Company's

branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Meeting.

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Objects.

1 The objects for which the Company is established are:

(a) to acquire, exploit, manage, protect, grant licences and otherwise permit to use, derive income out of and dispose of intellectual property, intellectual property rights and other types of property;

(b) either alone or jointly with others to acquire, hold, utilise rights arising out of such holding and dispose of shares and other forms of participation interest in companies and other legal entities irrespective of their legal form;

(c) to manage and control the Affiliates the Company controls and to enter into any kind of transactions with the Affiliates;

(d) to borrow and lend money;

(e) to enter into agreements whereby the Company commits itself as a guarantor, or otherwise jointly or severally liable with or for others, subject to paragraph 2 and the applicable legislation;

(f) to do all such things as are incidental or may be conducive to the above objects or any of them.

2 The Company may not do any acts beyond the scope of its objects identified in paragraph 1 above. Without limiting the generality of the foregoing limitation, the Company may not grant security, give price guarantees, commit itself in any other way or declare itself jointly or severally liable with or for others with a view to enabling third parties to take or acquire Shares or depository receipts issued therefor.

Chapter III. Capital and Shares Register

Art. 4. Capital.

1. The authorized and issued capital of the Company amounts to forty-five thousand euros (EUR 45,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of forty-five euros (EUR 45.-) each.

2. All Shares are to be registered shares. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of Shareholders.

1. The management board shall keep a register in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of the acknowledgement or notification, and the amount paid for each Share upon issuance.

2. The name and addresses of those with a right of usufruct (life interest) or holding pledge on Shares shall also be entered in the register, stating the date on which they acquired the right, and the date of acknowledgement of notification.

3. Each Shareholder, each beneficiary of a life interest (usufruct) and each pledgee is required to give written notice of his/her address to the Company.

4. The register shall be kept accurate and up to date. All entries and notes in the register shall be signed by a member of the management board designated for such purpose by a resolution of the management board.

5. On application by a Shareholder, a beneficiary of a life interest (usufruct) or a pledgee, the management board shall furnish an extract from the register, free of charge, confirming that the register contains an entry regarding the rights of such Shareholder, beneficiary or pledgee in relation to certain Shares.

6. The management board shall make the register available at the Company's office for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of Shares, Own Shares

Art. 6. Issuance of Shares. Body of the Company competent to issue Shares. Notarial deed.

1. The issuance of Shares may only be effected pursuant to a resolution of the General Meeting.

2. The issuance of Shares shall furthermore require a deed, to which all those involved shall be parties, drawn up for that purpose in the presence of a duly registered notary.

Art. 7. Conditions of issuance. Rights of pre-emption.

1. A resolution for the issuance of Shares shall stipulate the price and further conditions of the issuance.

2. Upon the issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption to subscribe for the newly issued Shares in proportion to the number of the Shares held by such Shareholder at the moment of the issuance of the Shares, subject to the requirements set by applicable legislation.

3. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if options are granted to subscribe for the Shares.

4. Prior to each single issuance the right of pre-emption may be limited or excluded by the resolution of the General Meeting.

Art. 8. Payment for Shares.

1. The full nominal value of each Share must be paid in upon its issuance.

2. Payment for a Share must be made in cash insofar as no other manner of payment has been established by the General Meeting. Payment in currency other than euro can be made only if it has been approved by the Company.

Art. 9. Own Shares.

1. When issuing Shares, the Company shall not be permitted to subscribe for its own Shares.
2. The Company may redeem its own Shares in compliance with the applicable legislation.

Chapter V. Transfer of Shares, Limited rights, Issuance of depository receipts, Restrictions on the transfer of Shares

Art. 10. Transfer of Shares. Shareholder' rights. Life interest. Pledging.

1. The transfer of a Share, encumbrance of a Share or the transfer of a right in rem thereon shall be made in accordance with applicable legislation and shall require a deed, to which all those involved shall be the parties, drawn up for that purpose in the presence of a duly registered notary.

2. When the above mentioned deed is drawn up all parties thereto must be present personally or represented on the basis of a power of attorney, provided that the identity and signature of the issuer of the power of attorney are certified by a duly registered notary.

3. Unless the Company itself is a party to the legal act (such as a share transfer agreement), the rights attached to a Share can only be exercised after the Company has acknowledged said legal act or a notice of such legal act has been served on the Company in accordance with the applicable legislation.

4. If a Share is pledged or the owner creates a life interest (usufruct) in a Share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the life interest or the pledge.

Art. 11. Restrictions on the transfer of Shares.

1. In order to be valid any transfer of Shares shall require the approval of the General Meeting in accordance with this article. No approval is required if:

- all Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three months;
- or
- a Shareholder is obligated by law to transfer his/her Shares to a prior Shareholder.

2. A Shareholder who wishes to transfer Shares (hereinafter in this article referred to as the «Applicant») shall give notice of such intention (hereinafter in this article referred to as the «Notice») to the Company's management board by registered letter or against a receipt, which Notice shall specify the number of the Shares the Applicant wishes to transfer, the person or the persons to whom the Applicant wishes to transfer the Shares and the price for such Shares.

3. The management board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders within six weeks from the date of receipt of the Notice. The contents of the Notice shall be stated in the convocation.

4. The General Meeting can only resolve to grant approval for the transfer or designate one or more purchaser(s) (who may be Shareholder(s)) prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates, with a majority of three quarters of the votes cast at a General Meeting of Shareholders at which at least three quarters of the issued share capital of the Company is present or validly represented.

5. If:

(a) no General Meeting of Shareholders has been held within the term mentioned in paragraph 3 of this article, provided that all formalities related to the convocation of the General Meeting of Shareholders have been duly complied with;

(b) at that General Meeting of Shareholders no resolution has been adopted regarding the request for approval; and/ or

(c) such approval has been refused without the General Meeting having informed the Applicant, at the same time as the refusal, of one or more purchaser(s) who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates, against payment in cash, the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under clause (a) of this paragraph, shall be deemed to have been granted on the final day on which the General Meeting of Shareholders should have been held.

6. The transfer must be made within three months after (i) the approval of the General Meeting has been granted or has been deemed to be granted, in which case the Applicant shall be free to transfer the Shares only to the person and at the price as indicated in the Notice, or (ii) one or more purchaser(s) have been designated in accordance with paragraph 4 of this article.

7. If the purchaser(s) designated by the General Meeting do not agree to purchase the Shares to be transferred at the price indicated in the Notice, the Applicant or such purchaser(s) shall be entitled to request the chairman of the Chamber of Commerce in whose jurisdiction or district, if applicable, the Company has its effective place of management, to appoint an expert to evaluate the Shares. The final and binding price shall be the value determined by the expert.

8. The Applicant remains entitled to refuse to transfer the Shares within one month after (i) the General Meeting has designated the purchaser(s) according to paragraph 4 of this article or (ii) final and binding price has been determined.

9. The costs of the expert's evaluation shall be borne:

- (a) by the Applicant if he/she eventually refuses to transfer the Shares; and

(b) by the Applicant as to one half and the purchaser(s) of the Shares as to the other half if the Shares are eventually purchased by the purchaser(s) designated by the General Meeting, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of Shares purchased by him/her.

Art. 12. Issuance of depository receipts. The Company shall not lend its cooperation to the issuance of depository receipts for its Shares.

Chapter VI. Management

Art. 13. Management board. The management of the Company shall be constituted by a management board, consisting of one or more members.

Art. 14. Appointment. The General Meeting shall appoint the members of the management board.

Art. 15. Suspension and dismissal.

1. A member of the management board may at any time be suspended or dismissed by the General Meeting without justification.

2. Any suspension may be extended one or more times, but may not last longer than three months in the aggregate. If at the end of that period no decision has been taken on removal of the suspension, or on dismissal, the suspension shall end.

3. Resolutions to suspend or dismiss a member of the management board shall only be taken by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast in a meeting where at least fifty percent (50%) of the issued capital is represented.

Art. 16. Remuneration. The General Meeting shall determine the remuneration and further conditions of employment for each member of the management board.

Art. 17. Duties of the management board. Decision making process. Allocation of duties and Delegation of powers.

1. Subject to the restrictions imposed by these articles of association, the management board shall be entrusted with the management of the Company.

2. The management board may lay down rules regarding its own decision making process, which rules shall not contradict these articles of association.

3. The management board may determine the duties with which each member of the management board will be charged in particular.

4. The management board, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company

Art. 18. Representation.

1. The management board shall be authorized to represent the Company. If the management board of the Company has only one member, then such member is authorized to represent and to sign in the name and on behalf the Company acting solely. If the management board of the Company consists of several members, then all such members are authorised to represent and to sign in the name and on behalf the Company acting jointly. The management board may authorise one or more of its members to represent and sign in the name and on behalf of the Company individually on the basis of a specific and limited power of attorney.

2. The management board may appoint staff members with limited power to represent the Company within a specific and limited period of time. Each staff member shall be competent to represent the Company with due observance of any restrictions imposed on him/her.

The management board shall determine the titles of such staff members.

3. In the event of a conflict of interest between the Company and a member of the management board, the Company shall be represented by one of the other members of the management board. The General Meeting shall at all times be competent to designate one or more other persons for this purpose.

Art. 19. Approval of decisions of the management board and the General Meeting.

1. Without prejudice to any other provisions of these articles of association, the management board shall obtain the approval of the General Meeting for managerial decisions with respect to any one or more of the following matters:

a. acquisition, alienation, encumbrance or giving the use or benefit of intellectual property owned by the Company, except when such transactions are concluded between the Company and Affiliates;

b. acquisition, alienation or encumbrance by the Company or by its direct or indirect subsidiary of the shareholding, participation or other interest in any company or other entity of any legal form;

c. acquisition, alienation or encumbrance by the Company or by its direct or indirect subsidiary of assets, other than those mentioned in clauses a and b of paragraph 1 of this article, if the value of the assets exceeds USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars) per transaction or series of transactions;

d. any lending or borrowing by the Company or by its direct or indirect subsidiary for an amount in excess of USD 10,000,000.- (ten million United States Dollars) per transaction or series of transactions, except for the loans granted to or received from Affiliates;

e. issuance by the Company of guarantees, sureties or other undertakings to be jointly or severally liable for the performance of obligations by a third party;

f. taking resolutions by the Company as a director, manager, shareholder, participant, founder or in any similar capacity approving (i) transactions described in clauses b, c, and d of paragraph 1 of this article to be concluded by the direct or indirect subsidiaries of the Company, (ii) amendment of the memorandum and/or articles of incorporation, charter or other similar constituent document of the direct or indirect subsidiaries of the Company, (iii) consolidation or splitting of shares of the direct or indirect subsidiaries of the Company, (iv) liquidation or reorganization of the direct or indirect subsidiaries of the Company;

Reasonably in advance of the entering into any transaction described in clauses c and d of paragraph 1 of this article, the value of which is more than USD 5,000,000.- (five million United States Dollars) but less than 10,000,000.- (ten million United States Dollars), the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall inform the General Meeting about all substantial terms and conditions thereof.

Art. 20. Absence or prevention. If a member of the management board is absent or prevented from performing his duties, the remaining members or member of the management board shall be temporarily entrusted with the entire management of the Company. If all members of the management board, or the sole member of the management board, are absent or prevented from performing their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated for this purpose by the General Meeting.

Chapter VII. Annual accounts, Profits

Art. 21. Financial year. Drawing up of the Annual Accounts. Deposition for inspection.

1. The financial year of the Company shall be the calendar year.
2. Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this period is extended by the General Meeting by no more than six months, the management board shall draw up the Annual Accounts.
3. The management board shall deposit the Annual Accounts for inspection by the Shareholders at the effective place of management of the Company within the period referred to in paragraph 2. Within this period the management board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders.
4. The Annual Accounts shall be signed by all the members of the management board; if the signature of one or more of them is lacking, this shall be stated and reasons given.

Art. 22. Adoption. Discharge.

1. The Company shall procure that the Annual Accounts, the annual report and the information to be added by virtue of applicable legislation are held at the Company's effective place of management as from the day on which the Annual Meeting is convoked. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy thereof, free of charge.
2. The General Meeting shall adopt the Annual Accounts. Adoption of the Annual Accounts shall not discharge a member of the management board. The General Meeting may discharge a member of the management board by a separate resolution.

Art. 23. Profits.

1. The General Meeting shall determine the allocation of accrued profits.
2. Dividends may be paid only in compliance with the applicable legislation and these articles of association and up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Part of the Net Assets.
3. Dividends shall be paid after adoption of the Annual Accounts from which it appears that payment of dividends is permissible.
4. Notwithstanding the provisions of this article, the General Meeting of the Company, upon proposal of the management board, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the management board showing that sufficient funds are available for distribution, in compliance with applicable legislation.
5. A claim of a Shareholder for payment of dividend shall be barred after five years following the day on which the dividend was made available.

CHAPTER VIII. General Meetings of Shareholders

Art. 24. Annual Meeting.

1. The Annual Meeting shall be held annually, and not later than six months after the end of the financial year.
2. The agenda for the Annual Meeting shall contain inter alia the following points for discussion:
 - a. the annual report;
 - b. adoption of the Annual Accounts;
 - c. appropriation of profits;
 - d. filling of any vacancies;

e. other proposals brought up for discussion by the management board or by the Shareholders representing in the aggregate at least ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company, and announced with due observance of article 26.

Art. 25. Other meetings.

1. The General Meeting of Shareholders other than the Annual Meeting shall be held as often as the management board deems necessary.

2. Shareholders representing in the aggregate at least ten percent (10%) of the issued capital, may request the management board to convene a General Meeting of Shareholders, stating the subjects to be discussed. If the management board has not convened a meeting within four weeks in such a manner that the General Meeting of Shareholders can be held within six weeks after the request, the Shareholders who made the request shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 26. Convocation. Agenda.

1. The General Meeting of Shareholders shall be convened by the management board.

2. The convocation shall be made no later than on the fifteenth day prior to the date of the meeting.

3. The notice of convocation shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in the notice of convocation may be announced at a later date but no later than on the fifteenth day prior to the date of the meeting.

4. Convocation shall be made in the manner stated in article 35.

Art. 27. Place of meetings. The General Meetings of Shareholders shall be held in any place subject to the requirements of applicable legislation. Notwithstanding anything in these articles of association to the contrary, the General Meeting of Shareholders convened for the purpose of adopting resolutions on the approval of the managerial decisions pursuant to paragraph 1.a of article 19, resolutions regarding issuance of the Shares, amendments of the Company's articles of association, mergers, de-mergers or liquidation of the Company, shall be held in presence of a duly registered notary.

Art. 28. Quorum of presence.

1. Subject to the applicable legal provisions, resolutions shall only be taken by the General Meeting of Shareholders at which the Shareholders representing more than 90% (ninety percent) of the issued share capital of the Company are present or validly represented.

2. The quorum requirements referred to in paragraph 1 of this article 28 shall apply for any second and subsequent meeting convened as a result of the lack of quorum of the previous meetings.

Art. 29. Waiver of formalities.

1. As long as the entire issued capital is present or represented at the General Meeting of Shareholders, valid resolutions can be adopted on all subjects brought up for discussion provided that these resolutions relate to the items of the agenda of such General Meeting of Shareholders.

2. The General Meeting of Shareholders can adopt resolutions even if the formalities prescribed by law or by these articles of association for the convocation and holding of meeting have not been complied with, provided all the Shareholders are present or validly represented and such resolutions are adopted unanimously.

Art. 30. Chairman. The General Meeting shall itself choose its chairman. Until that moment a member of the management board shall act as chairman and in the absence of such a member the eldest person present at the meeting shall act as chairman

Art. 31. Minutes. Records.

1. Minutes shall be kept of the proceedings at every General Meeting of Shareholders by a secretary to be designated by the chairman. The minutes shall be adopted by the chairman and the secretary and shall be signed by them as evidence thereof.

2. In case the General Meeting of Shareholders is to be held in the presence of a notary, the notary will draw up a notarial deed of proceedings in a meeting. The notarial deed of proceedings in a meeting shall be additionally co-signed by the Chairman.

3. The management board keeps a record of the resolutions made. If the management board is not represented at a meeting, the chairman of the meeting shall provide the management board with a transcript of the resolutions made as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the effective place of management of the Company for inspection by the Shareholders. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

Art. 32. Rights at meetings. Admittance.

1. Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meeting of Shareholders, to address the meeting and to exercise his/her voting rights.

2. Each Share confers the right to cast one vote.

3. Each Shareholder or his/her proxy shall sign the attendance list.

4. The right to take part in the General Meeting of Shareholders in accordance with paragraph 1 may be exercised by a proxy authorized in writing. The expression «in writing» shall include any message transmitted by current means of communication and received in writing. In case the General Meeting of Shareholders is to be held in the presence of a notary, the proxy should be certified by a notary in the place of the issuance of the proxy.

5. The members of the management board shall, as such, have the right to give advice in the General Meeting of Shareholders.

6. The General Meeting shall decide on the admittance of persons other than those mentioned above in this article.

Art. 33. Votes.

1. Unless the law or these articles of association require a qualified or a simple majority, all resolutions shall be adopted by a majority of at least 90% (ninety percent) of the votes cast.

2. If there is a tie of votes, the proposal is thus rejected.

3. Votes need not be held in writing. The chairman is, however, entitled to decide a vote by a secret ballot. If it concerns an election of persons, also a person present at the meeting and entitled to vote can demand a vote by a secret ballot. Voting by secret ballot shall take place by means of secret, unsigned ballot papers.

4. Abstentions and invalid votes shall not be counted as votes.

5. Voting by acclamation shall be possible if none of the persons present and entitled to vote objects against it.

6. The chairman's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution insofar as the same arises out of an unwritten proposal. If, however, the correctness of that decision is challenged immediately after its pronouncement, a new vote shall be taken if any person present and entitled to vote so desires, except when the original vote was taken by roll call or in writing, in which case a new vote shall be taken only if the majority of the persons present and entitled to vote so desire. The original vote shall have no legal consequences as a result of the new vote.

7. The preceding voting procedure shall be observed without prejudice of any relevant legal requirements which may be applicable in this respect.

Art. 34. Resolutions outside of meetings. Records.

1. Unless these articles of association provide that General Meeting of Shareholders must be held in presence of a notary, resolutions of Shareholders may also be adopted in writing without recourse to a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of article 32 paragraph 4, second sentence and paragraph 5 shall correspondingly apply.

2. The management board shall keep a record of the resolutions thus made. Each of the Shareholders must procure that the management board is informed in writing of the resolutions made in accordance with paragraph 1 as soon as possible. The records shall be deposit at the Company's effective place of management for inspection by the Shareholders. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at no more than the actual costs.

Chapter IX. Convocation and notification

Art. 35. All convocations of the General Meetings of Shareholders and all notifications to the Shareholders shall be made by letter mailed to their addresses as shown in the register of the Shareholders.

Chapter X. Amendment of articles of association and dissolution, Liquidation

Art. 36. Amendment of articles of association and dissolution.

When a proposal to amend these articles of association or to dissolve the Company is to be approved by the General Meeting, this must be mentioned in the notification of the General Meeting of Shareholders. As regards an amendment of these articles of association, a copy of the proposal including the text of the proposed amendment must at the same time be deposited and held available at the Company's effective place of management for inspection by the Shareholders until the end of the meeting. The amendment of the articles of association shall furthermore require a deed, drawn up for that purpose in the presence of a duly registered notary.

Art. 37. Liquidation.

1. In the event of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the General Meeting in accordance with applicable legislation.

2. During the liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force as far as possible.

3. The balance remaining after payment of debts shall be transferred to the Shareholders in proportion to their shareholdings.

4. The liquidation shall be subject to applicable legislation.

Final provision

Art. 38. All aspects which are not specifically regulated in these articles of association shall be regulated by applicable legislation.»

Fifth resolution

It is unanimously resolved to appoint SPI GROUP S.à r.l. a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 123 116) as the sole manager of the Company, which having received previous notice of its possible designation, has accepted through a letter of acceptance its position and assumed the obligation to faithfully and properly carry out its duties for an undetermined duration.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with its conversion from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, have been estimated at about three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel procès-verbal restera en la garde et détention du notaire Jean-Joseph Wagner,

à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPIRITS INTERNATIONAL N.V., une société anonyme constituée suivant acte reçu le 2 mars 1999, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Rotterdam (la «Société») et ayant migrée au Luxembourg conformément à un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, reçu le 9 janvier 2007, immatriculée auprès du registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123481 et dont l'acte est publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 359 du 13 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël Collin, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Charles de Kerchove, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrey Skurikhin, directeur de société, demeurant CH-1248 Hermance, Suisse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont reportés sur une liste de présence. La liste et les procurations, signées par les Parties comparantes et le notaire, resteront ci-après annexées pour être enregistrées avec cet acte.

II.- Comme il apparaît de la liste de présence qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé les pouvoirs et les qualités des actionnaires de la Société et la validité des procurations lui données, les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social émis de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et octroi de la décharge;
 3. Approbation des résolutions des actionnaires en date du 9 février 2007 décidant, inter alia, de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
 4. Approbation et ratification des modifications des statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois luxembourgeoises applicables aux sociétés à responsabilité au moyen d'un acte modificatif passé par-devant notaire;
 5. Nomination du gérant unique de la Société; et
 6. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société.
- IV.- Les documents suivants ont été produits devant l'assemblée:
- i. une copie du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 9 février 2007 approuvant les modifications statutaires, et
 - ii. une copie de l'acte modifiant les statuts de la Société signé le 29 mars 2007.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation à la présente réunion; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent comme valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que tout document relevant a été mis à la disposition des actionnaires endéans une période de temps suffisante leur permettant d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter en leurs termes les démissions données par SPI GROUP S.à r.l., Monsieur Andrey Skurikhin et Monsieur Johan Bergman de leur fonction d'administrateurs de la Société et de les décharger de toute responsabilité qu'ils ont pu encourir lors de l'exercice de leur mandat, ratifiant ainsi chacun des actes passés par eux, et par conséquent, la décharge la plus entière conformément à la loi leur est accordée; et d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'approuver les résolutions des actionnaires en date du 9 février 2007 ayant décidé, entre autres, de changer la forme juridique de la Société de société anonyme («naamloze vennootschap»/«société anonyme») en société à responsabilité limitée («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»/«société à responsabilité limitée»).

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité, suite au changement de forme juridique mentionné ci-avant, de reconnaître et de ratifier les modifications faites aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand-duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises ainsi qu'avec les lois des Pays-Bas applicables à une «besloten vennootschap» néerlandaise au moyen d'un acte modificatif signé le 29 mars 2007 devant Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, notaire à Amsterdam, tel qu'approuvé par les résolutions des actionnaires de la Société le 9 février 2007 et de ratifier la présente version des statuts de la Société dont les termes sont reproduits ci-après:

«Chapitre I^{er} . Définitions

Art. 1^{er} . Dans ces statuts, les expressions qui suivent auront les significations suivantes:

- a. «Société» signifie SPIRITS INTERNATIONAL B.V. tel qu'identifié ci-après à l'Article 2 des statuts;
- b. «Associés» signifie les associés de la Société;
- c. «Part» et «Parts» signifie respectivement une ou plusieurs parts du capital de la Société;
- d. «Assemblée Générale» signifie l'organe de la Société constitué par les Associés;
- e. «Assemblée Générale des Associés» signifie l'assemblée des Associés;
- f. «Part Distribuable de l'Actif Net» signifie la part des actifs nets de la Société qui excède le total formé par le capital émis et les réserves qui doivent être maintenues en vertu de la loi;
- g. «Comptes Annuels» signifie le bilan et le compte des profits et des pertes avec les notes explicatives établis et approuvés conformément aux normes applicables;
- h. «Assemblée Annuelle» signifie l'Assemblée Générale des Associés tenue en vue de la discussion et l'adoption des Comptes Annuels;
- i. «Sociétés Affiliées» signifie les sociétés contrôlant la Société, soumis au même contrôle que celui de la Société ou contrôlées par la Société (dans le cadre des présents statuts, le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte d'au moins 50% (cinquante pour cent) des parts avec droit de vote ou de parts d'intérêt d'un personne morale, et les termes «contrôle» et «contrôlé» doivent être compris dans le même sens).

Chapitre II. Nom, Siège, Objet social

Art. 2. Nom et siège.

1. Le nom de la Société est: SPIRITS INTERNATIONAL B.V.
2. Le siège social de la Société est situé à Rotterdam, Pays-Bas. La Société a son siège effectif de direction et le centre de ses principaux intérêts au Grand-duché de Luxembourg. Le siège effectif de direction peut être transféré à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution de l'Assemblée Générale.

La Société est constituée pour une période illimitée.

Art. 3. Objets.

1. Les objets pour lesquels la Société a été constituée sont:

(a) l'acquisition, l'exploitation, la gestion, la protection, la concession de licences ou autres permis d'exploitation, l'exploitation de revenus provenant de et la disposition de propriétés intellectuelles, de droits de propriété intellectuelle ou d'autres types de propriété;

(b) soit seule, soit conjointement avec d'autres, acquérir, détenir, utiliser des droits provenant de la détention et la disposition d'actions ou de toutes autres formes d'intérêts dans des entités juridiques, sociétés et entreprises quelque soit leur forme;

(c) de gérer et contrôler des Sociétés Affiliées contrôlées par la Société et de conclure des contrats de quelque nature que ce soit avec les Sociétés Affiliées;

(d) d'emprunter ou de prêter des sommes d'argent;

(e) de conclure des contrats par lesquels la Société s'engage elle-même en tant que garant, ou solidairement ou conjointement responsable avec ou pour d'autres, sous réserve des dispositions du paragraphe 2 et de toute législation applicable;

(f) de faire toutes choses qui sont incidentes ou pourraient être en lien aux présents objets ou à chacun d'eux;

2. La Société ne peut poser aucun acte qui ne soit conforme à l'objet social décrit au paragraphe 1^{er} précédent. Sans cependant se limiter à la généralité de cette exception, la Société ne peut pas accorder de sûretés, donner des garanties de prix, s'engager elle-même de toute autre façon ou se déclarer elle-même, conjointement ou solidairement, responsables avec ou pour d'autres, dans le but de permettre à de tierces parties de prendre ou acquérir des Parts ou certificats de dépôts en résultant.

Chapitre III. Capital et Registre des Associés

Art. 4. Capital.

1. Le capital autorisé et émis de la Société s'élève à quarante-cinq mille euro (45.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales de quarante-cinq euros (45,- EUR) chacune.

2. Toutes les Parts doivent être des Parts sociales nominatives. Aucun certificat de Parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Registre des Associés.

1. Le conseil de gérance doit tenir un registre dans lequel les noms et adresses de tous les Associés sont enregistrés, montrant la date à laquelle ils ont acquis les Parts, la date de reconnaissance ou de notification, et le montant payé pour chaque Part.

2. Le nom et les adresses de ceux ayant un droit d'usufruit («life interest») ou toute sûreté sur les Parts doivent aussi être inscrits sur le registre, énonçant la date à laquelle ils ont acquis le droit, et la date de reconnaissance de la notification.

3. Chaque Associé, chaque bénéficiaire d'un droit d'usufruit ou d'un gage sur actions doit notifier par écrit son adresse à la Société.

4. Le registre doit être tenu avec précision et mis à jour. Toutes les inscriptions et mentions dans le registre doivent être signées par un membre du conseil de gérance désigné à cet effet par une résolution du conseil de gérance.

5. Sur requête d'un Associé, d'un bénéficiaire d'un droit d'usufruit ou d'une sûreté, le conseil de gérance doit fournir un extrait du registre, gratuitement, confirmant que le registre contient la mention des droits de l'Associé ou du bénéficiaire d'un droit d'usufruit ou d'un gage sur certaines Parts.

6. Le conseil de gérance doit tenir le registre à la disposition des Associés au siège de la Société pour leur inspection.

Chapitre IV. Émission de Parts sociales, Parts détenues en propre

Art. 6. Émission de Parts sociales. Organe de la Société compétent pour émettre des Parts sociales. Acte Notarié.

1. L'émission de Parts ne peut seulement être exercée que conformément à une résolution de l'Assemblée Générale.

2. L'émission de Parts nécessite, de plus, un acte notarié dressé dans ce but en présence d'un notaire dûment habilité et auquel les personnes impliquées sont parties.

Art. 7. Conditions d'émission. Droits de préemption.

1. Une résolution prise pour l'émission de Parts doit stipuler le prix et les autres conditions d'émission.

2. Lors de l'émission de Parts, chaque Associé aura un droit de préemption à souscrire de nouvelles parts sociales émises proportionnel au nombre des Parts qu'il détient au jour de l'émission des Parts, sous réserve des limitations établies par la loi.

3. Les Associés ont le même droit de préemption si des options de souscription de Parts sont accordées.

4. Avant chaque émission, le droit de préemption peut être limité ou exclu par résolution de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Paiement des Parts.

1. Le montant nominal total de chaque Part sociale doit être payé lors de l'émission.

2. Le paiement d'une Part doit être fait en espèce dans la mesure où aucun autre mode de paiement n'a été établi par l'Assemblée Générale. Le paiement autre qu'en Euro ne peut être fait que s'il a été approuvé par la Société.

Art. 9. Parts détenues en propre.

1. Lors de l'émission de Parts, la Société n'est pas autorisée à souscrire ses propres Parts.
2. La Société peut racheter ses propres Parts, conformément aux législations applicables.

Chapitre V. Cession de Parts sociales, Droits limités, Émission de certificats de dépôts, Restrictions applicables aux cessions de Parts**Art. 10. Transfert de Parts sociales. Droits des Associés. Droit d'usufruit. Mise en gage.**

1. Le cession d'une Part, la mise en gage d'une Part ou la cession d'un droit in rem sur celle-ci doit être conforme aux dispositions légales applicables et nécessite qu'un acte notarié soit dressé dans ce but en présence d'un notaire dûment habilité et auquel les personnes impliquées sont parties.

2. Pour l'établissement d'un tel acte, les parties ci-dessus mentionnées doivent être personnellement présentes ou représentées au moyen d'une procuration, sous réserve que l'identité et la signature du mandant soient certifiées par un notaire dûment habilité.

3. A moins que la Société elle-même ne soit partie à l'acte juridique (tel un contrat de cession de parts sociales), les droits attachés à une Part ne peuvent seulement être exercés qu'après que la Société ait reconnu ledit acte juridique ou que ledit acte notarié ne lui ait été notifié conformément aux dispositions légales applicables.

4. Si une Part est gagée ou si le détenteur constitue un gage ou un droit d'usufruit sur une Part, le droit de vote ne peut pas être transféré au bénéficiaire de ce gage ou de ce droit d'usufruit.

Art. 11. Restrictions applicables aux cessions de Parts.

1. Afin d'être valable, toute cession de Parts doit être approuvée par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions du présent article. Aucune approbation n'est nécessaire si:

(a) tous les Associés ont approuvés la cession envisagée par écrit, ledit accord demeurant valable pendant trois mois; ou

(b) un Associé est obligé par la loi de transférer ses Parts à un ancien Associé.

2. Si un Associé souhaite céder ses Parts (ci-après dénommé «Requérant» dans cet article), il doit notifier son intention (ci-après dénommée «Notification» dans cet article) au conseil de gérance de la Société par lettre recommandée ou accusé de réception, laquelle Notification devant préciser le nombre de Parts que le Requérant souhaite céder, la ou les personnes à qui le Requérant souhaite céder ses Parts ainsi que le prix de telles Parts.

3. Le conseil de gérance doit convoquer et tenir une Assemblée Générale des Associés dans les six semaines suivant la date de réception de la Notification. Le contenu de la Notification doit être reproduit dans la convocation.

4. L'Assemblée Générale doit approuver la cession ou désigner un ou plusieurs acheteurs (qui peuvent être un ou plusieurs Associés) disposés à acquérir toutes les Parts auxquelles se réfère la demande d'approbation, à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Associés à laquelle seront présents ou valablement représentés au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.

5. Si:

(a) aucune Assemblée Générale des Associés n'a été tenue dans les délais fixés au paragraphe 3 du présent article, sous réserve que toutes les formalités relative à la convocation à l'Assemblée Générale des Associés aient été dûment accomplies,

(b) lors de cette Assemblée Générale des Associés, aucune résolution n'a été adoptée quant à la demande d'approbation; et/ou

(c) cette approbation a été refusée sans que l'Assemblée Générale informe le Requérant qu'au moment de leur refus un ou plusieurs acheteurs étaient disposés à acquérir contre paiement en espèces toutes les Parts auxquelles se réfère la demande d'approbation, l'approbation requise devra être considérée comme ayant été accordée et, dans le cas mentionné dans la clause (a) de ce paragraphe, devra être considérée comme accordée le dernier jour où l'Assemblée Générale des Associés aurait dû être tenue.

6. La cession doit être effectuée dans les trois mois qui suivent (i) l'approbation accordée par l'Assemblée Générale ou considérée comme telle, auquel cas le Requérant est seulement habilité à transférer ses Parts à la personne et au prix indiqués dans la Notification, ou (ii) suivant la désignation d'un ou plusieurs acquéreurs conformément aux dispositions du paragraphe 4 du présent article.

7. Si le ou les acquéreurs désignés par l'Assemblée Générale n'agrée pas le prix de cession des Parts devant être transférées indiqué dans la Notification, le Requérant ou les acquéreurs précités sont fondés à solliciter du président de la Chambre du Commerce de la juridiction ou de l'arrondissement, le cas échéant, où la Société a son siège de direction effectif la nomination d'un expert pour l'évaluation des Parts. La détermination du prix final sera la valeur déterminée par l'expert.

8. Le Requérant peut refuser la cession des Parts dans le mois suivant (i) la désignation par l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs acheteurs conformément aux dispositions du paragraphe 4 de cet article ou (ii) la détermination du prix définitif.

9. Les coûts de l'expertise sont supportés:

- (a) par le Requérent s'il a éventuellement refusé le transfert de Parts; et
- (b) par le Requérent et le ou les acheteurs des Parts, chacun à hauteur de moitié, si les Parts ont éventuellement été achetées par un ou plusieurs acquéreurs désigné(s) par l'Assemblée Générale, étant entendu que chaque acheteur contribuera aux coûts proportionnellement au nombre de Parts qu'il a acquis.

Art. 12. Émission de certificats de dépôt. La Société n'apportera pas sa participation à l'émission de certificats de dépôt pour ses Parts.

Chapitre VI. Gestion

Art. 13. Conseil de gérance. La direction de la Société est constituée par un conseil de gérance, composé de un ou plusieurs membres.

Art. 14. Nomination. Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'Assemblée Générale.

Art. 15. Suspension et révocation.

1. Un membre du conseil de gérance peut à tout moment être suspendu ou révoqué sans motifs par l'Assemblée Générale.

2. Toute suspension peut être prolongée une ou plusieurs fois, mais ne peut durer au total plus de trois mois. Si à la fin de cette période aucune décision n'a été prise soit de retrait de la suspension, soit de révocation, la suspension prend fin.

3. Les décisions de suspension ou de révocation d'un membre du conseil de gérance ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix lors d'une réunion où cinquante pour cent (50%) au moins du capital est représenté.

Art. 16. Rémunération. L'Assemblée Générale détermine la rémunération et les conditions du mandat de chaque membre du conseil de gérance.

Art. 17. Obligations du conseil de gérance. Prise de décision. Répartition des obligations et délégation des pouvoirs.

1. Sous réserve des restrictions imposées par les présents statuts, le conseil de gérance est chargé de la gestion de la Société.

2. Le conseil de gérance peut fixer les règles concernant sa procédure de prise de décision pourvu que ces règles soient conformes aux dispositions des présents statuts.

3. Le conseil de gérance peut déterminer les obligations dont chaque membre du conseil de gérance se verra chargé en particulier.

4. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Art. 18. Représentation.

1. Le conseil de gérance est autorisé à représenter la Société. Si le conseil de gérance n'est constitué que d'un seul membre, celui-ci est autorisé à représenter seul la Société et à signer au nom et pour le compte de la Société. Si le conseil de gérance de la Société est constitué de plusieurs membres, tous les membres représentent conjointement la Société et signent conjointement au nom et pour le compte de la Société. Le conseil de gérance peut autoriser au moyen d'une procuration spécifique et limitée un ou plusieurs de ses membres individuellement à représenter la Société et à signer pour elle et en son nom sur la base d'un mandat spécifique et limité.

2. Le conseil de gérance peut nommer des membres du personnel avec des pouvoirs limités pour représenter la Société pour une période déterminée et limitée. Chaque membre du personnel doit être habilité à représenter la Société dans le plus strict respect des restrictions qui lui ont été imposées.

Le conseil de gérance doit déterminer les titres des membres du personnel.

3. En cas de conflit d'intérêt entre la Société et un membre du conseil de gérance, la Société doit être représentée par un des autres membres du conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut à tout moment désigner une ou plusieurs autres personnes dans ce but.

Art. 19. Approbation des décisions du conseil de gérance et de l'Assemblée Générale.

1. Sans préjudice de toute autre disposition des présents statuts, le conseil de gérance doit obtenir l'approbation de l'Assemblée Générale pour les décisions de gestion ayant trait à l'une ou plusieurs des matières suivantes:

a. l'acquisition, l'aliénation, la mise en gage, la mise en usage ou l'octroi de bénéfice tiré des droits de propriété intellectuelle détenus par la Société, sauf dans le cadre d'une transaction entre la Société et ses Sociétés Affiliées;

b. l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage par la Société, ou par ces filiales directes ou indirectes, de participation ou autre prise d'intérêt dans n'importe quelle société ou entreprise quelque soit sa forme;

c. l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage par la Société, ou par ces filiales directes ou indirectes, d'actifs, autres que ceux mentionnés dans les clauses a et b du paragraphe 1^{er} du présent article, si la valeur des actifs excède 10.000.000,- USD (dix millions de dollars américains) par transaction ou par série de transactions.

d. tout prêt ou emprunt par la Société ou par ces filiales directes ou indirectes, d'une somme supérieure à 10.000.000,- USD (dix millions de dollars américains) par transaction ou par série de transactions, à l'exception des prêts accordés ou reçus de Sociétés Affiliées.

e. l'émission par la Société de garantie, sûreté ou autre engagement rendant la Société individuellement ou solidairement responsable de l'exécution d'obligations par un tiers;

f. la prise de décisions par la Société en tant que directeur, gérant, actionnaire, associé, fondateur ou en tout autre qualité, approuvant (i) les transactions décrites dans les clauses b, c et d du paragraphe 1^{er} du présent article conclues par les filiales directes ou indirectes de la Société, (ii) la modification du «mémoire» et / ou des statuts, charte ou autre document similaire constitutif de filiales directes ou indirectes de la Société, (iii) consolidation ou division de parts de filiales directes ou indirectes de la Société, (iv) liquidation ou restructuration de filiales directes ou indirectes de la Société;

Endéans un délai raisonnable précédant la conclusion des transactions décrites dans les clauses c et d du paragraphe 1^{er} du présent article, dont la valeur est supérieure 5.000.000,- USD (cinq million de dollars américains) et inférieure à 10.000.000,- USD (dix million de dollars américains), le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, doit informer l'Assemblée Générale de tous les termes substantiels et conditions y relatif.

Art. 20. Absence ou empêchement. Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché d'exercer ses obligations, le(s) membre(s) restant du conseil de gérance se verront confier temporairement la direction complète de la Société. Si tous les membres du conseil de gérance, ou le seul membre du conseil de gérance, est (sont) absent(s) ou empêché(s) d'exercer ses (leurs) obligations, la gérance de la Société doit être temporairement confiée à la personne désignée dans ce but par l'Assemblée Générale.

Chapitre VII. Comptes annuels. Bénéfices

Art. 21. Exercice social. Établissement des comptes annuels. Dépôt pour examen.

1. L'exercice social de la Société doit correspondre à l'année calendaire.
2. Annuellement, avant une période n'excédant pas cinq mois après la fin de l'exercice social, à moins qu'en raison de circonstances spéciales, cette période ne soit étendue par l'Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six mois, le conseil de gérance établira les Comptes Annuels.
3. Le conseil de gérance déposera les Comptes Annuels pour examen par les Associés au lieu de direction effectif de la Société durant la période mentionnée au paragraphe 2. Durant cette période le conseil de gérance déposera aussi le rapport annuel pour examen par les Associés.
4. Les Comptes Annuels doivent être signés par tous les membres du conseil de gérance; le défaut de la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux fait défaut doit être mentionné et ses raisons données.

Art. 22. Adoption. Décharge.

1. La Société s'assure que les Comptes Annuels, le rapport annuel et les informations devant être ajoutées en vertu de la loi sont disponibles au lieu du siège de direction effectif de la Société dès le jour où l'Assemblée Annuelle est convoquée. Les Associés peuvent examiner les documents en ce lieu et en obtenir une copie, gratuitement.
2. L'Assemblée Générale approuve les Comptes Annuels. L'approbation des Comptes Annuels ne décharge pas les membres du conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décharger un ou des membres du conseil de gérance par une décision séparée.

Art. 23. Bénéfices.

1. L'Assemblée Générale détermine la répartition des bénéfices accumulés.
2. Les dividendes ne peuvent être payés que conformément aux dispositions légales applicables et aux présents statuts, et à concurrence d'un montant n'excédant pas le montant de la Part Distribuable de l'Actif Net.
3. Les dividendes pourront être payés après approbation des Comptes Annuels desquels faisant apparaître que ce paiement de dividendes est autorisé.
4. Nonobstant les dispositions du présent article, l'Assemblée Générale de la Société, sur proposition du conseil de gérance, peut décider le paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'un état de comptes préparé par le conseil de gérance faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution de dividendes, conformément au dispositions légales applicables.
5. Une réclamation d'un Associé en paiement de dividende sera forclosé après que cinq années se soient écoulées à partir du jour où le dividende est disponible.

Chapitre VIII. Assemblée Générale d'Associés

Art. 24. Assemblée Annuelle.

1. L'Assemblée Annuelle doit être tenue annuellement, et endéans une période n'excédant pas six mois après la fin de l'exercice social.
2. L'ordre du jour de l'assemblée doit contenir, entre autres, les points suivants pour discussion:
 - a. le rapport annuel;

- b. approbation des Comptes Annuels;
- c. répartition des bénéfices;
- d. suppléance à toutes vacances;
- e. autre proposition soumise à discussion par le conseil de gérance ou par des Associés représentant un total d'au moins un dixième (10%) du capital social émis, et inscrite à l'ordre du jour conformément aux dispositions de l'article 26.

Art. 25. Autres assemblées.

1. Les Assemblées Générales des Associés autres que l'Assemblée Annuelle doivent être tenues aussi souvent que le conseil de gérance le juge nécessaire.

2. Les Associés représentant un total d'au moins dix pourcents (10%) du capital émis, peuvent requérir du conseil de gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés, énonçant les sujets devant être discutés. Si le conseil de gérance ne convoque pas une assemblée dans les quatre semaines de sorte que l'Assemblée Générale des Associés puisse être tenue dans les six semaines suivant la requête, les Associés qui ont déposé la requête seront autorisés à convoquer elles-mêmes une assemblée.

Art. 26. Convocation. Ordre du jour.

1. L'Assemblée Générale des Associés doit être convoquée par le conseil de gérance.
2. La convocation ne doit pas intervenir plus tard que le quinzième jour précédant la date de l'assemblée.
3. L'avis de convocation doit spécifier les sujets devant être discutés. Les sujets qui n'ont pas été spécifiés dans l'avis de convocation peuvent être annoncés à une date ultérieure mais pas plus tard que le quinzième jour précédant la date de l'assemblée.
4. Les convocations doivent être établies tel que prévu à l'article 35.

Art. 27. Lieu des assemblées. L'Assemblée Générale des Associés doit se tenir à tout endroit requis en application des dispositions légales appropriées. Nonobstant toute stipulation contraire des présents statuts, l'Assemblée Générale des Associés convoquée dans le but d'approuver des résolutions du conseil de gérance conformément au paragraphe 1.a de l'article 19, des décisions relatives à l'émission de parts, des modifications statutaires, des fusions, des scissions ou de la liquidation de la Société doivent être prises en présence d'un notaire dûment habilité.

Art. 28. Quorum de présence.

1. Sous réserves des dispositions légales applicables, les résolutions ne sont valablement adoptées par l'Assemblée Générale des Associés pour autant que les Associés représentant plus de la 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du capital social émis de la Société y soient présents ou valablement représentés.

2. Les conditions de quorum visées au paragraphe 1^{er} du présent article 28 sont requises pour toute seconde assemblée ou assemblée ultérieure convoquée à la suite du manque du quorum des assemblées antérieures

Art. 29. Renonciation aux formalités.

1. Tant que la totalité du capital émis est présent ou représentée à l'Assemblée Générale des Associés, les résolutions pourront valablement être adoptées sur tous les sujets soumis à discussion, à condition que ces résolutions se rapportent aux sujets figurant sur l'ordre du jour de cette Assemblée Générale des Associés.

2. L'Assemblée Générale des Associés peut valablement adopter des résolutions même si les formalités prescrites par la loi ou les présents statuts relatives à la convocation et la tenue des assemblées ne sont pas respectées, pour autant que tous les Associés soient présents ou valablement représentés et que lesdites résolutions soient prises à l'unanimité.

Art. 30. Président. L'Assemblée Générale élit elle-même son président. Jusqu'à cette élection, un membre du conseil de gérance agira en tant que président. En l'absence d'un membre du conseil de gérance, la personne la plus âgée à l'assemblée agira en tant que président.

Art. 31. Procès verbal. Archives.

1. Un procès-verbal des débats à chaque Assemblée Générale des Associés sera dressé par un secrétaire devant être désigné par le président. Le procès verbal doit être adopté par le président et le secrétaire et doit être signé par eux comme attestation.

2. Dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés doit être tenue devant notaire, le notaire dressera un acte notarié des débats de l'Assemblée. Le procès-verbal notarié sera co-signé par le Président.

3. Le conseil de gérance garde un registre des résolutions passées. Si le conseil de gérance n'est pas représenté à une assemblée, le président de l'assemblée doit fournir au conseil de gérance une transcription des résolutions passées aussi vite que possible après l'assemblée. Les archives doivent être déposées au siège de direction effectif de la Société pour examen par les Associés. Sur requête, chacun d'eux doit se voir fournir une copie ou un extrait d'un tel registre pour un prix qui n'est pas supérieur aux coûts réels.

Art. 32. Droits pendant les assemblées. Accès.

1. Chaque Associé est en droit d'assister aux Assemblées Générales des Associés, de s'adresser à l'assemblée et d'exercer son droit de vote.

2. Chaque Part confère un droit de vote correspondant à une voix.
3. Chaque Associé ou son mandataire doit signer la liste de présence.
4. Le droit de prendre part aux Assemblées Générales des Associés conformément au paragraphe 1^{er} peut être exercé par un mandataire autorisé par écrit. L'expression «par écrit» doit inclure tout message transmis par les moyens actuels de télécommunication et reçu par écrit. Dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés se tient devant notaire, les procurations devront être certifiées par un notaire du lieu de l'émission de la procuration.
5. Les membres du conseil de gérance doivent, en tant que tels, avoir le droit de donner des recommandations lors de l'Assemblée Générale des Associés.
6. L'Assemblée Générale peut décider de l'admission de personnes autres que celles mentionnées dans cet article.

Art. 33. Votes.

1. Dans la mesure où la loi ou les présents statuts ne requièrent pas que les décisions des associés soient prises à la majorité qualifiée ou la majorité simple, toutes les résolutions doivent être adoptées à la majorité d'au moins 90% (quatre-vingt-dix pourcents) des votes exprimés.
2. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.
3. Les votes ne nécessitent pas d'être exprimés par écrit. Le président est, cependant, en droit de décider que le vote sera tenu à bulletin secret. Dans le cas où il concerne une élection de personnes, une personne présente à l'assemblée et en droit de voter peut aussi demander un vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret doit avoir lieu au moyen de bulletin secret non signés.
4. Les abstentions et les votes nuls ne doivent pas être décomptés comme des votes.
5. Le vote par acclamation doit être possible si aucune des personnes présentes et en droit de voter ne s'y oppose.
6. La décision du président à l'assemblée au résultat d'un vote sera définitive et finale. Il en est de même quant au contenu d'une résolution adoptée dans la mesure où elle provient d'une proposition non-écrite. Si, cependant, l'exactitude de cette décision est mise en doute immédiatement après son prononcé, un nouveau vote doit être tenu si toute personne présente et en droit de voter le désire alors, sauf lorsque le vote originel a été pris par appel nominatif ou par écrit, auxquels cas un nouveau vote sera pris si la majorité des personnes présentes et en droit de voter le souhaite. Le vote initial n'aura aucune conséquence juridique sur le résultat du nouveau vote.
7. La procédure de vote précédente doit être observée sans préjudice de toutes dispositions légales appropriées qui pourraient y être applicables.

Art. 34. Résolutions prises en dehors des assemblées. Archives.

1. Dans la mesure où les présents statuts ne requièrent pas que l'Assemblée Générale des Associés se tienne devant notaire, les résolutions des Associés peuvent aussi être adoptées par écrit sans avoir recours à une Assemblée Générale des Associés, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des Associés en droit de voter. Les dispositions de l'article 32 paragraphe 4, seconde phrase et le paragraphe 5 s'appliqueront de la même façon.
2. Le conseil de gérance doit garder un registre des résolutions ainsi passées. Chacun des Associés doit s'assurer que le conseil de gérance soit informé par écrit des résolutions passées conformément au paragraphe 1^{er} aussi rapidement que possible. Les archives doivent être déposées au siège de direction effectif de la Société pour examen par les Associés. Sur requête, chacun d'eux doit se voir fournir une copie ou un extrait d'une telle consignation pour un prix n'excédant pas les coûts réels.

Chapitre IX. Convocation et notification

Art. 35. Toutes les convocations des Assemblées Générales d'Associés et toutes notifications aux Associés doivent être faites par courrier postal envoyé à leurs adresses telles qu'énoncées aux registres des Associés.

Chapitre X. Modifications des statuts et dissolution, Liquidation

Art. 36. Modification des statuts et dissolution. Lorsqu'une proposition de modification des statuts ou de dissolution de la Société est prise par l'Assemblée Générale, celle-ci doit être mentionnée dans la notification de l'Assemblée Générale des Associés. En ce qui concerne une modification des statuts, une copie de la proposition incluant le texte de la modification proposée doit être en même temps être déposée et tenue disponible au lieu de gestion effective de la Société pour examen des Associés jusqu'à la fin de l'assemblée. La modification des statuts nécessitera en outre un acte devant être dressé à cet effet en présence d'un notaire dûment habilité.

Art. 37. Liquidation.

1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale conformément aux législations applicables.
2. Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront applicables autant que possible.
3. Le solde restant après paiement des dettes devra être transféré aux Associés proportionnellement à leur détention dans le capital.
4. La liquidation doit être sujette aux dispositions légales applicables.

Disposition finale

Art. 38. Il est fait référence aux dispositions légales applicables appropriées pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans les présents statuts.»

Cinquième résolution

Il est décidé à l'unanimité de nommer SPI GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 123 116) comme gérant unique de la Société, lequel ayant été informé préalablement de sa possible nomination, a accepté celle-ci aux termes d'une lettre d'acceptation et a déclaré mener à bien, en toute bonne foi, sa fonction de gérant unique pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimé à environ trois mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été signé à Luxembourg, aux jour et heures indiquées au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes comparantes, à Luxembourg, chacune d'elles connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le soussigné notaire qui a parfaite connaissance de la langue anglaise déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Collin, C. de Kerchove, A. Skurikhin, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007. Relation: EAC/2007/3413. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055425/239/886.

(070055508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054558/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02711. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

International Retail Monitoring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007054892/220/12.

(070055972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.
